



Zeitschrift für Religionskunde
Revue de didactique des sciences des religions
www.zfrk-rdsr.ch · ISSN: 2297-6469

Scholl, S. (2016). Les enjeux religieux de l'instruction morale et civique au 19e siècle en Suisse.
Zeitschrift für Religionskunde | Revue de didactique des sciences des religions, 2, 53-62.
<https://doi.org/10.26034/fr.zfrk.2016.017>

Cet article est publié sous une licence *Creative Commons Attribution-ShareAlike 4.0 International* (CC BY-SA):
<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0>



© Sarah Scholl, 2016

Les enjeux religieux de l’instruction morale et civique au 19^e siècle en Suisse romande

Sarah Scholl

Le mélange des populations de confessions ou religions différentes en Suisse prend son essor au moment même où se construit l’école publique et obligatoire. La potentielle présence d’élèves d’origine catholique et protestante dans les mêmes classes a un impact considérable sur la construction de l’école au 19^e siècle. Cette mixité doit en effet être prise en compte dans les législations comme dans les pratiques scolaires. Quel est son impact sur l’instruction morale et civique qui se met en place partout à partir de 1848 ? Comment s’organisent le catéchisme et l’instruction religieuse ? Cet article examine ces différentes problématiques en se posant la question du rapport entre morale, instruction civique et transmission religieuse dans les systèmes scolaires de Suisse romande. Il montre entre autres que le catéchisme chrétien continue au 20^e siècle à jouer un rôle essentiel dans la formation morale des futur-e-s citoyen-ne-s.

Zusammenfassung

Die Vermischung der Konfessionen bzw. der verschiedenen Religionen der Schweizer Bevölkerung nimmt in dem Moment zu, als die Schule obligatorisch und zu einer öffentlichen Institution wird. Die mögliche Präsenz von Schülerinnen und Schülern mit katholischem oder protestantischem Hintergrund in denselben Klassen hat eine beachtliche Auswirkung auf die Konzeption der Schule im 19. Jahrhundert. Diese Durchmischung muss in der Gesetzgebung wie auch in der schulischen Praxis in Rechnung gestellt werden. Welches ist die Wirkung dieser konfessionellen und religiösen Heterogenität auf die moralische und politische Bildung, die sich ab 1848 etabliert? Wie werden Katechismus und religiöser Unterricht organisiert? Dieser Beitrag untersucht die unterschiedlichen Problematiken, indem er die Frage nach der Beziehung von Moral, politischer Bildung und religiöser Vermittlung in den Schulen der Romandie stellt. Er zeigt unter anderem, dass der christliche Katechismus im 20. Jahrhundert in der moralischen Bildung der zukünftigen Bürger/-innen eine wesentliche Rolle zu spielen beginnt.

Summary

The mixture of populations of different denominations or religions in Switzerland began to take off at the very time when compulsory state schooling was taking shape. The potential presence of pupils of Catholic and Protestant origin in the same classes had a considerable impact on the construction of the school system in the 19th century. This diversity had to be taken into account both in legislations and in school practices. What impact did it have on the moral and civic instruction that was set up everywhere from 1848? How were catechism classes and religious instruction organised? This article examines these various problematics by addressing the question of the relationship between moral and civic instruction and the transmission of religion in the school systems of French-speaking Switzerland. It moreover shows that Christian catechism, in the 20th century, still played a major role in the moral education of future citizens.

1 Une population aux identités religieuses plurielles

La diversité des religions sur un même territoire serait source de richesses mais aussi de complications, voire de conflits. Cette idée est aujourd'hui une évidence : les nœuds problématiques de la présence du religieux dans l'espace public sont étroitement liés à la diversité des pratiques et des croyances (ou incroyances) dans un même lieu.¹ L'histoire de la Suisse romande montre de maintes façons que cette question est très ancienne. Si la diversité confessionnelle remonte au 16^e siècle, et que la présence juive sur le territoire de la Suisse actuelle est bien attestée dès le Moyen Âge, cet article ne remontera pas aussi loin. Nous traiterons des débuts de l'époque contemporaine en partant de la question du rôle du pluralisme des religions et des convictions dans la mise en place de l'école publique (et de ses programmes) en Suisse romande dans le dernier tiers du 19^e siècle.

Le grand enjeu de cette période est en effet le mélange des populations catholiques et protestantes jusque-là plus ou moins confinées sur des territoires délimités.² C'est en 1866 qu'est adoptée au niveau suisse la complète liberté d'établissement sur le territoire, y compris pour la population juive. Autrement dit, tous les cantons s'ouvrent alors officiellement à la diversité des appartenances religieuses et confessionnelles. À titre d'illustration : le canton de Zurich compte 92,6% de protestant-e-s et 6,3% de catholiques en 1870 ; le pourcentage de catholiques passe à 9,5 en 1880 et il dépasse les 20% à partir de 1910. Le canton de Vaud a une population protestante à 91,9% en 1880, qui se diversifie lentement et compte encore 70,7% de protestant-e-s en 1960. Genève, où la mixité est plus ancienne, est à 47,6% de protestant-e-s et 50,7% de catholiques en 1880. Cette proportion reste stable jusqu'à l'entre-deux-guerres (Bureau fédéral de statistique, 1963-1964) et permet un mélange croissant des populations au niveau communal. Les juifs et juives représentent 0,3 à 0,5% de la population suisse.³

Au 19^e siècle, catholiques et protestant-e-s ne se considèrent pas comme faisant réellement partie d'une même famille religieuse. Si la cohabitation est très répandue, y compris dans le cadre des foyers, les deux cultes sont considérés comme radicalement différents en termes de pratique religieuse, de rapport à l'autorité ecclésiastique et de morale (Scholl, 2014). Ces différences sont à la fois héritées du passé et construites par les protagonistes, pasteurs et curés, intellectuels et politiciens, des deux confessions (Altermatt, 1994 ; Blaschke, 2002). Enfin, elles font aussi partie de la culture populaire de la Suisse. Elles s'expriment jusque dans des gestes et des habitudes du quotidien, considérés comme très différents d'une confession à l'autre. Ainsi, pour prendre un exemple, un catholique genevois d'une commune suburbaine explique dans sa courte biographie que lorsque ses parents ont décidé de l'envoyer à l'école en ville, dans les années 1850, il a fallu demander au curé de sa paroisse l'autorisation pour lui de manger de la viande le vendredi (Héridier, 1908, p. 24).

Faire asseoir sur les mêmes bancs des élèves de confessions différentes n'était donc en aucun cas une évidence. L'exemple de Genève est parlant. Exclusivement protestant depuis le 16^e siècle, ce territoire est ouvert à nouveau aux catholiques dès la fin du 18^e siècle et l'annexion à la France. En 1814-1816, avec le rattachement à la Suisse et la naissance du canton, des communes françaises et sardes lui sont adjointes, ce qui en fait un canton mixte. Le nombre de catholiques croît ensuite régulièrement, jusqu'à atteindre la moitié de la population en 1860, comme en témoignent les chiffres ci-dessus. Comment le champ scolaire prend-il en compte cette reconfiguration démographique ? D'une part, au début du 19^e siècle, les écoles restent majoritairement du ressort de l'initiative privée et elles ont alors une importante dimension confessionnelle (Hofstetter, 1994, 1998, 1999). Pour reprendre le mot de Rita Hofstetter : « Sous la Restauration, l'école genevoise se présente comme une mosaïque hétéroclite d'écoles, calquées sur les divisions confessionnelles et sociales de la société qu'elles contribuent à renforcer » (2013, p. 83). D'autre part, dès 1830, l'État tente de mieux prendre en main l'instruction des enfants et entame un processus de sécularisation de la direction des écoles. Une première distinction est aussi faite entre l'instruction religieuse (le catéchisme) et le reste des matières enseignées, permettant d'envisager que des enfants de cultes différents fréquentent les mêmes classes. Cette pratique s'installe progressivement, elle est concrétisée par les lois issues de la Révolution radicale de 1846 et, lorsqu'en 1872, l'école est déclarée laïque et obligatoire, le catéchisme est donné exclusivement en dehors des heures de cours, par des personnes mandatées par les Églises. À partir de 1907 et la séparation des Églises et de l'État à Genève, ces personnes (ecclésiastiques ou non) ne seront plus payées par l'État.

1 Ce constat, invariablement instrumentalisé dans les discours politiques, est au cœur de nombre d'analyses importantes concernant l'histoire, la sociologie et le droit (par exemple : Pfaff-Czarnecka, 2009 ; Barras, Dermange & Nicolet, 2016).

2 Certaines communes et certains cantons sont mixtes dès le temps de la Réforme, tels Le Landeron à Neuchâtel, les Grisons ou l'Argovie par exemple (Forclaz, 2013).

3 Leurs questions et besoins en termes de liberté religieuse et d'institution scolaire ne sont quasiment jamais mentionnés dans les sources utilisées ici.

Cette division des enseignements n'est pas spécifique à Genève et elle se répand en Suisse dans le même temps que se diversifie la population des cantons (Hofstetter, Magnin, Criblez & Jenzer, 1999 ; Späni, 2013). En 1874, la Constitution fédérale entérine l'obligation de l'enseignement primaire confessionnellement neutre. Aucune instruction religieuse ne peut plus être obligatoire.

Art. 27 : « Les écoles publiques doivent pouvoir être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions, sans qu'ils aient à souffrir d'aucune façon dans leur liberté de conscience ou de croyance. »

Art. 49 : « 1. La liberté de conscience et de croyance est inviolable.

2. Nul ne peut être contraint de faire partie d'une association religieuse, de suivre un enseignement religieux, d'accomplir un acte religieux, ni encourir des peines, de quelque nature qu'elles soient, pour cause d'opinion religieuse. » (Constitution fédérale de la Confédération suisse, 1874)

Le catéchisme et l'instruction religieuse⁴ continuent néanmoins à être données dans l'école, parfois jusqu'au 21^e siècle, mais ils changent de statut : ils sont désormais facultatifs et donc placés, en dernier ressort, sous la responsabilité des parents.⁵ Lorsque des élèves de plusieurs confessions fréquentent la même classe, ils et elles sont donc séparé·e·s au moment de l'instruction religieuse. Cette potentielle diversification des parcours scolaires est un enjeu essentiel pour les tenants⁶ de l'école publique obligatoire : elle est nécessaire pour respecter la liberté religieuse et de conscience inscrite dans la Constitution de 1874 et permettre une certaine mixité confessionnelle à l'échelle communale mais elle implique aussi de repenser la question d'une transmission de valeurs « universelles » et d'une culture commune à tous les élèves.

En effet, l'instruction religieuse et le catéchisme, jusque-là, sont considérés comme le lieu de transmission d'une culture théologique, historique et rituelle chrétienne – catholique ou protestante suivant les cantons – mais surtout le lieu par excellence de l'enseignement moral (celui des valeurs et des comportements sociaux). La morale n'est pas émancipée de la religion durant la plus grande partie du 19^e siècle (Maury, 1999). Sa transmission repose essentiellement, et ce depuis le 16^e siècle, sur l'enseignement des dix commandements (Christin, 2003). Tous les catéchismes du 19^e siècle présentent le Décalogue et en explicitent le contenu. Si cette explication diffère entre les régions, entre les périodes et entre les confessions ou les sensibilités théologiques, il n'en reste pas moins que les commandements bibliques concernant les rapports entre humains constituent un socle moral commun au niveau européen. Ce sont les règles sociales de base édictées par les élites ecclésiastiques et politiques. Parmi ces commandements, on retrouve l'interdit du meurtre, du vol, mais aussi la condamnation du luxe, de la paresse, des divertissements. Le commandement « Honore ton père et ta mère » permet d'exposer une morale familiale très précise, considérée comme le fondement de la société, avec l'obligation de l'obéissance aux parents et aux supérieur·e·s hiérarchiques (dont les gouvernements), tenu·e·s quant à elles et eux de prendre soin de leurs enfants ou inférieur·e·s hiérarchiques (Scholl, 2013).

2 Instruction civique, morale et religion

À partir du moment où cette instruction catéchétique n'est plus obligatoire, la question se pose très fortement de la construction d'un autre socle moral commun. Cet aspect s'ajoute à l'urgence de former des citoyens (et des futures mères de citoyens) apparue avec l'instauration du suffrage universel masculin (1848 au niveau fédéral). Dans l'esprit des actrices et acteurs scolaires de la seconde moitié du 19^e siècle, institutrices et instituteurs, pédagogues et politiciens, il est essentiel de permettre un apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté. Il faut former, instruire, éduquer les premières générations qui ont le droit de vote. C'est dans ce cadre que les programmes scolaires font place à l'instruction civique et que sont publiés des manuels pour les élèves (Fontaine, 2015 ; Bovet, 1932). Le rôle de l'école se transforme ainsi massivement au cours du 19^e siècle : elle formait de bon·ne·s chrétien·ne·s par la morale et la doctrine, elle cherche dès lors avant tout à fournir des connaissances permettant de

4 Nous utilisons les expressions « instruction religieuse » et « catéchisme » dans des sens proches pour désigner un enseignement confessionnel. Dans certaines de nos sources, ces expressions désignent des contenus d'enseignement différents, l'instruction religieuse est donnée dans le cadre scolaire et recouvre l'histoire biblique et l'histoire du christianisme alors que le catéchisme est donné dans le cadre ecclésial et contient surtout les articles de foi et l'explication des prières et des sacrements (Scholl, 2014, p. 269ss).

5 Ce que prévoit aussi la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 29 mai 1874 (RS 1 3), art. 49, 3 : « La personne qui exerce l'autorité paternelle ou tutélaire a le droit de disposer, conformément aux principes ci-dessus, de l'éducation religieuse des enfants jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. »

6 Note du comité de rédaction : la double désignation masculine/féminine n'a pas été effectuée pour certains acteurs mentionnés dans cet article en raison de l'absence de prises de position publiques documentées provenant de plumes féminines.

faire des bons citoyens, des mères de famille éclairées et d'efficaces travailleuses et travailleurs. Cela signifie-t-il que la religion est progressivement évacuée des programmes et/ou mise sous la seule responsabilité des Églises (Rota ; Rota & Müller, 2015) ? Quelle place les manuels d'instruction civique lui donnent-ils ?

Une grande partie de cette instruction civique consiste à décrire aux enfants comment fonctionnent les institutions cantonales et suisses, et quels sont les droits et les devoirs du citoyen. Mais la question religieuse est présente dans tous les manuels mis en circulation en Suisse romande pour au moins trois raisons. Les deux premières sont tout à fait explicites : d'une part, les Églises restent des institutions à caractère public, leur fonctionnement et leur place dans la société sont donc expliquées aux élèves. D'autre part, la liberté religieuse est un droit maintenant reconnu par la Constitution, cet élément est donc lui aussi exposé. Beaucoup plus diffus, le troisième élément est néanmoins très important : le rapport entre la morale, les devoirs de l'individu et la religion est encore tellement étroit et imbriqué à la fois dans la société et dans la *Weltanschauung* des auteurs que quantité d'éléments sur la divinité, la sacralité, ressurgissent dans les lignes des manuels. En fait, le religieux, tel que présenté dans les textes, reste au fondement de la conception des individus, de la nature humaine et de la famille, mais aussi des questions d'histoire et de patriotisme (Scholl, 2013).

Ces aspects sont particulièrement importants dans l'un des premiers manuels fortement diffusés du 19^e siècle, celui de Louis Bornet, paru pour la première fois à Fribourg en 1856. Ce texte, conçu comme un « cours graduel » accompagnant l'enfant de ses premiers pas scolaires à l'adolescence, lie étroitement instruction civique et instruction morale. Il cherche « à vulgariser pour l'enfance les principes d'une éducation morale, chrétienne et nationale » (Bornet, p. V). Il est donc, lui, explicitement chrétien. On y trouve des citations bibliques et des références à Dieu. Mais il est toutefois conçu dans une perspective résolument progressiste, inscrivant la liberté, la tolérance et le bonheur au cœur de son programme. L'auteur a cherché très clairement à s'extraire des conflits dogmatiques entre Églises. Afin de rester neutre dans le conflit confessionnel, il mentionne principalement des caractéristiques générales de la religion, comprise comme étant au service du bien commun. Pour lui, le christianisme est la religion ultime, la meilleure, il doit porter toute la société indépendamment des différences entre Églises. Bornet parle d'un Dieu Créateur, qu'il nomme aussi « être suprême », au fondement de la loi morale et de l'ordre naturel et social.

Le sentiment religieux, comme tout ce qui est essentiel dans l'homme, est simple et sensible ; il est le partage de tous, car un athéisme sérieux n'est pas concevable [...]. L'homme naît religieux, comme il naît sociable ; en tous lieux il trouve les premières révélations de Dieu dans son cœur. (Bornet, 1856, p. 72)

Ou encore, plus loin :

Telle est la morale de la religion : elle enseigne la charité, la fraternité et la justice ; c'est la morale de l'affranchissement et de la liberté, principe de la vraie démocratie. C'est pour de bons républicains que semble faite la belle et fraternelle prière du chrétien : *Notre père qui êtes aux cieux...* (Bornet, 1856, p. 75)

Louis Bornet réussit tant et si bien son entreprise de déconfectionnalisation que son manuel peut être repris par les cantons de Vaud et de Neuchâtel, cantons très majoritairement protestants, moyennant quelques changements. La dernière phrase de la précédente citation est par exemple supprimée dans l'édition vaudoise de 1872 (Bornet, 1872, p. 86), gommant de ce fait une référence explicitement liturgique chrétienne mais sans supprimer le rôle moral de la religion. Les Français réutilisent aussi ce manuel en 1872, mais avec un travail plus important de réécriture, supprimant largement les mentions religieuses (Fontaine, 2015, p. 183-187 ; Cabanel, 2012, p. 1043-1044 ; Bovet, 1932).

D'autres textes attaquent plus directement les composantes conservatrices, monarchiques ou autoritaires du christianisme tout en gardant le christianisme comme fondement d'une morale sociale. Le texte du Genevois Adolphe Catalan, connu pour son anticléricalisme, en est un exemple intéressant, même si sa diffusion a sans doute été très restreinte. Son manuel reprend un cours donné à l'École industrielle et commerciale de Genève. Paru à Lausanne en 1875, il contient des parties historiques très critiques envers le catholicisme et le protestantisme. Il ne se détache pas néanmoins de toute religion et prône « la doctrine de l'Être bon et unique » qui s'est répandu pour « apprendre aux hommes divisés par la force et l'injustice que fils d'un seul Dieu ils sont tous frères, qu'ils ne doivent pas tuer pour point s'exposer à être tués, ni maltraiter un inférieur, ni pervertir le cœur d'un camarade, qu'appelés par le Créateur lui-même à la liberté, ils ne doivent point devenir les esclaves des autres, ni ceux de leurs propres passions et que la fin du commandement (de la volonté de Dieu) est la charité » (Catalan, 1875, p. 85). Éminemment chrétienne, « cette doctrine » est détachée des Églises et se pense avant tout comme une philo-

sophie universelle (Ognier, 2008). Ce texte, comme celui de Bornet, appréhende le religieux en des termes qui ont pu être jugés au-dessus du point de vue confessionnel (supra-confessionnel, neutre). Mais cette approche a-t-elle fait consensus ?

3 Les résistances rencontrées

Ce désengagement identitaire et doctrinal n'a pas convaincu une part importante des croyant-e-s et des autorités religieuses de la seconde moitié du 19^e siècle. Les résistances sont vives et touchent plusieurs aspects du processus de dé-confessionalisation de l'école. En premier lieu, le renouveau des objectifs que se donnent l'école publique et obligatoire pose lui-même un problème. Pour les ecclésiastiques conservateurs, tant protestants que catholiques, la « transmission d'un savoir rationnel » et pratique (Späni, 1999, p. 243) n'est pas jugée plus importante que celle de la croyance traditionnelle, de l'identité confessionnelle et de la bonne morale. Ils revendiquent en outre une place importante pour leur magistère dans la construction des systèmes de vérités régissant la société suisse et donc au sein de l'école. En second lieu, le fait de déconnecter quelque peu cette morale civique de la doctrine et de la pratique religieuse est jugé très problématique. Le fait de transmettre l'idée d'un Dieu bon, pourvoyeur de liberté, père de toute l'humanité ne peut faire consensus car il s'agit d'une représentation théologiquement libérale. De plus, dans l'esprit des chrétiens conservateurs, une morale qui se passerait du catéchisme traditionnel et de l'intermédiaire des ecclésiastiques pourrait être le premier pas d'une morale sans Dieu, conçue comme inapplicable et dangereuse. Ce dernier souci est exprimé aussi par des chrétiens progressistes (Scholl, 2014, p. 271).

Les groupes religieux, les politiciens, les enseignantes et enseignants convaincu-e-s de l'importance d'une transmission morale confessionnelle mettent en place au moins trois stratégies.⁷ La première est le refus de l'école laïque ou neutre par la promotion des écoles privées catholiques ou protestantes. La deuxième est le maintien, malgré la Constitution fédérale, d'une école publique à l'identité et au contenu confessionnel marqué pouvant imposer une instruction civique ancrée dans cette religiosité (Weber, 1999). Cette option est possible en particulier dans les zones catholiques ou protestantes les plus homogènes. Ainsi, à Fribourg, le manuel de Louis Bornet est retiré des écoles très rapidement lorsque les conservateurs reviennent au pouvoir (dès 1856, année même de sa parution). Son auteur quitte le canton et s'installe à Neuchâtel où il est amené à diriger les écoles industrielles du Locle puis de La Chaux-de-Fonds. Par la suite, l'instruction civique doit néanmoins être réintroduite dans le programme scolaire fribourgeois, notamment parce que les connaissances civiques sont testées lors du service militaire, mais cela est fait dans un esprit catholique marqué, dans l'idée de nourrir une « école confessionnelle d'État » (Mützenberg, 1999, p. 200). Un manuel est publié en 1876 par Alexis Bourqui, enseignant, puis préfet (Fontaine, 2013, p. 173), il a été proche du cercle de Louis Bornet dans les années 1850-1860, mais son texte est explicitement catholique militant. On peut ainsi lire dans l'introduction du manuel, ici dans la quatrième édition, de 1885 :

L'enseignement civique est devenu entre les mains de l'esprit sectaire et de parti un engin de guerre redoutable. Certains manuels fortement empreints des passions politiques et antireligieuses de notre temps, distillent dans l'esprit et le cœur de l'élève le mépris et la haine contre tout ce que nous avons été habitués jusqu'ici à aimer et à respecter dans le passé et dans le présent. Ils commencent déjà dans le sanctuaire de l'étude ce travail de désorganisation que la presse subversive continue dans la société, afin de préparer des générations vouées à l'esprit de destruction. (Bourqui, 1885, p. V-VI)

Il faut, dans cet esprit, que l'instituteur, ou l'institutrice, « soit l'auxiliaire de la famille, de l'Église et de la patrie pour préparer de bons citoyens en aidant à préparer de bons chrétiens » (p. VI). La diversité des Églises disparaît du tableau et le manuel se concentre sur le catholicisme. Il est clairement indiqué dans les premières pages du manuel que « les lois de Dieu » sont premières par rapport aux lois « de la Patrie ». L'appartenance de l'enfant s'inscrit dans « la famille, l'école, la commune, la paroisse ». Le rôle central du curé et l'importance de son autorité sont très clairement expliquées aux enfants dans une série de questions, dont la plus frontale est :

Quel est le chef de la paroisse ? A la tête de chaque paroisse est placé un curé ou desservant. Dans les affaires spirituelles, il est le seul maître sous l'autorité de l'évêque. [...] ; seul il a les clés et la police de l'église. Mais au temporel il administre avec le concours de son conseil paroissial.

⁷ Il est évident que la transmission morale et religieuse n'est pas le seul élément en cause, la place des Églises dans le contrôle et la direction des écoles ainsi que la possibilité pour les ecclésiastiques d'enseigner sont très importants dans cette lutte (Hofstetter, Magnin, Criblez & Jenzer, 1999).

Médiateur sacré entre Dieu et les hommes, il parle à Dieu au nom de tous et au nom de Dieu il parle à tous.
L'église et le prêtre sont inséparables, et ensemble ils sont le centre des âmes. (Bourqui, 1885, p. 21)

On peut se demander comment des élèves protestant·e·s pouvaient suivre un enseignement basé sur ce manuel d'instruction civique. La Constitution fédérale ne prévoit en effet pas d'exemption possible pour cette matière.

A l'échelle de la Suisse romande, cette stratégie de mise en œuvre fortement identitaire est toutefois minoritaire. A l'inverse, les manuels qui paraissent dans les dernières décennies du 19^{ème} siècle optent pour une approche prudente et discrète concernant la morale et la religion. Une troisième voie est ainsi prônée. Entre les années 1870 et 1900, les manuels d'instruction civique sont entièrement renouvelés, ils sont simplifiés et abandonnent d'importants pans d'explication morale pour se concentrer avant tout sur l'apprentissage civique, les droits et devoirs garantis par la Constitution, l'explication des lois et, en termes de valeurs, sur le patriotisme.⁸ Le texte de l'instituteur et politicien radical neuchâtelois Numa Droz, paru pour le canton de Vaud en 1884, par exemple, qui est repris à l'identique à Genève, Neuchâtel, Berne, et aussi au Tessin, mentionne la religion mais d'une manière qui englobe tous les types d'appartenance confessionnelle. Il affirme qu'elle fait partie de ce qui forme un homme, futur citoyen :

C'est pour apprendre à l'enfant ce qu'il devra faire étant homme qu'on développe son corps par la gymnastique et les exercices manuels, qu'on forme son intelligence par des études diverses ; qu'on cherche à élever sa raison et son cœur par l'enseignement de la religion, de la morale et de l'instruction civique. (Droz, 1885, p. 2)

Pour ce faire, précise néanmoins le texte en un autre chapitre, les Églises ne doivent pas opprimer les consciences et doivent respecter la souveraineté de l'État (Droz, 1885, p. 127). L'idée de Dieu est présente en différents endroits du manuel mais de manière plutôt allusive. Les quelques exemples moraux, la conception de la famille par exemple, sont eux aussi très proches de la tradition chrétienne mais sans référence explicite. D'un côté, les auteurs se refusent à développer les éléments d'une morale explicitement et formellement chrétienne, de l'autre, ils renoncent à élaborer une morale complexe déconnectée des catéchismes, contrairement aux Français, qui travaillent abondamment dans ce sens (Baubérot, 1997 ; Mougnotte, 1991). Ce double renoncement est encore plus flagrant dans un manuel publié dès 1881 à Genève par Marc Duchosal et dont les éditions et remaniements se succèdent jusqu'en 1922 au moins. L'édition de 1909, par exemple, que nous avons consultée, ne contient aucune référence au religieux. Le texte du vaudois Félix Corthésy, consulté dans sa huitième édition de 1899, élude, lui aussi, la question morale et ne fait que décrire les lois concernant les Églises. Il consacre néanmoins un paragraphe à l'éloge de la tolérance (Corthésy, 1899, p. 59). Un texte plus tardif, celui du professeur de droit Georges Sauser-Hall, aborde lui la question religieuse dans ses paragraphes historiques en faisant référence de manière très pondérée aux différentes confessions et à leurs conflits (Sauser-Hall, 1913, p. 67ss).

Cette stratégie de gommage du religieux de l'instruction civique est donc d'autant plus poussée que la mixité confessionnelle est importante sur le terrain. Elle correspond non seulement aux vœux des anticléricaux mais aussi à une demande des acteurs ecclésiastiques eux-mêmes, confrontés au contexte de pluralisme. Des personnalités croyantes tant catholiques que protestantes expriment leur rejet d'un enseignement religieux « neutre », c'est-à-dire sans engagement confessionnel précis (Späni, 1999). Pour elles, il est préférable alors que l'institutrice ou l'instituteur s'abstienne de parler de religion et laisse sa place au personnel ecclésiastique lui-même, soit dans le cadre scolaire, soit en dehors.⁹ Cette manière de faire est adoptée aussi dans la très laïque Genève, à partir de 1872 et par-delà la séparation des Églises et de l'État, durant la plus grande partie du 20^e siècle, où pasteurs et curés donnent des heures de catéchisme souvent dans les locaux scolaires mais en dehors des heures de cours.

Les Églises ont ainsi accepté, de gré ou de force, les dispositions de l'école laïque ou dé-confessionnalisée et ont donc redoublé, en parallèle à l'école, d'efforts catéchétiques. On assiste ainsi au 19^e siècle à d'importantes réflexions sur le catéchisme dans le champ ecclésial et théologique. En conséquence, la production de manuels catéchétiques est énorme et révèle, tout comme les sources ecclésiales, une conscience nouvelle, « moderne », de la nécessité d'une transmission des préceptes religieux, d'une éducation à la foi et à la morale chrétienne en parallèle à l'école (Scholl, 2016 ; Molinario, 2013 ; Brodeur & Caulier, 1997). Ces catéchismes contiennent d'ailleurs de nombreux éléments relevant du civisme (Scholl 2013, 2016).

⁸ Les chercheurs et chercheuses du projet de recherche Sinergia sur la « transformation des savoirs scolaires » en Suisse travaillent plus précisément sur ces mécanismes, qui seront explicités dans leurs publications à venir. L'examen des aspects religieux et moraux présents dans les manuels d'histoire et de lecture offrirait aussi un éclairage intéressant.

⁹ Dans certains cas, l'institutrice et l'instituteur peuvent tout à fait parler de leur propre confession à des élèves de la même confession mais cela doit se faire dans un cadre précis qui n'impose pas cet enseignement à des élèves d'une autre confession (Rota, 2015).

4 Complémentarité entre instruction civique et catéchisme

De par ces différents mouvements, nous pouvons conclure à une complémentarité importante entre instruction civique et catéchisme tout au long du second 19^e siècle et du 20^e siècle en Suisse, y compris dans un canton laïc comme Genève.¹⁰ L'école s'occupe des questions techniques du civisme et s'en remet donc en grande partie aux Églises – à un personnel spécifique et à un matériel ad hoc – pour l'apprentissage de la morale personnelle, familiale, des questions de mœurs et de philosophie de l'existence.¹¹ Ce qui veut dire, en creux, que l'on en vient à considérer, au début du 20^e siècle, que les morales catholiques et protestantes, voire dans une moindre mesure la morale laïque des parents athées ou agnostiques, sont toutes deux – ou toutes trois – parfaitement adaptées à la formation des citoyens suisses. Avec les avancées de la sécularisation, de l'œcuménisme et de la diversification religieuse de la Suisse, ce système entre en crise progressivement entre les années 1980 et le début du 21^e siècle (Rota, 2015). S'ouvre ainsi une ère nouvelle, qui doit, elle aussi, faire tenir ensemble apprentissage des connaissances, conscience éthique (ou citoyenne) et liberté religieuse.



À propos de l'auteure

Sarah Scholl, docteure de l'Université de Genève et de l'École des hautes études en sciences sociales de Paris, en théologie et en histoire, est chercheure postdoctorante de l'Université de Genève. Elle est spécialiste des relations entre religieux et politique en Suisse ainsi que des mutations de la culture européenne au 19^e siècle et de ses représentations (religion, morale, famille, citoyenneté). Elle a publié chez Alphil *En quête d'une modernité religieuse. La création de l'Église catholique-chrétienne de Genève au cœur du Kulturkampf (1870-1907)*. Elle a édité notamment, avec Frédéric Amsler, *L'apprentissage du pluralisme religieux. Le cas genevois au XIX^e siècle*, chez Labor et Fides.

sarah.scholl@unige.ch

Références

- Altermatt, U. (1994). *Le catholicisme au défi de la modernité. L'histoire sociale des catholiques suisses aux XIX^e et XX^e siècles* (C. Giroud, trad.). Lausanne : Payot.
- Barras A., Dermange F. & Nicolet S. (dir.) (2016). *Réguler le religieux dans les sociétés libérales : les nouveaux défis*. Genève : Labor et Fides.
- Baubérot, J. (1997). *La morale laïque contre l'ordre moral*. Paris : Seuil.
- Blaschke, O. (2002). *Konfessionen im Konflikt. Deutschland zwischen 1800 und 1970 : ein zweites konfessionelles Zeitalter*. Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht.

¹⁰ Une telle complémentarité est perceptible aussi en France où le jour de congé hebdomadaire était explicitement dédié au catéchisme.

¹¹ Il est bien clair toutefois que le parcours scolaire dans son entier, notamment à travers les supports pédagogiques et la discipline dans la classe, est conçu comme un apprentissage moral (Heller, 1988).

- Bornet, L. (1856). *Cours gradué d'instruction civique. Manuel de l'école, de la famille et du citoyen*. Fribourg : Impr. Ch. Marchand.
- Bornet, L. (1872). *Cours gradué d'instruction civique. Manuel de l'école, de la famille et du citoyen*. Lausanne : Impr. Lucien Vincent.
- Brodeur, R. & Caulier, B. (dir.). (1997). *Enseigner le catéchisme : autorités et institutions XVI^e-XX^e siècle*. Québec : Presse de l'Université de Laval.
- Bourqui, A. (1885). *Notions sur nos devoirs et nos droits civiques ainsi que sur la constitution politique du pays à l'usage des écoles du canton de Fribourg* (4^e éd.). Fribourg : Impr. Galley.
- Bovet, P. (1932). Les origines fribourgeoises de l'enseignement moral et civique. *Revue de théologie et de philosophie*, 20, 211-228.
- Bureau fédéral de statistique. (1963-1964). *Recensement fédéral de la population. 1^{er} décembre 1960* (vol. 9, 24, 26). Récupéré le 15 mars 2016 du site de la Confédération : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/dienstleistungen/history/02/00/03/01.Docume>
- Cabanel, P. (2012). *Histoire des protestants en France : XVI^e-XXI^e siècle*. Paris : Fayard.
- Catalan, A. (1875). *La constitution fédérale du 29 mai 1874 expliquées aux jeunes Suisses. Extrait du cours méthodique d'instruction civique professé à l'Ecole industrielle et commerciale de Genève*. Lausanne : Genton.
- Christin, O. (2003). *Les yeux pour le croire. Les dix commandements en image (XV^e-XVII^e siècle)*. Paris : Seuil.
- Constitution fédérale de la Confédération suisse du 29 mai 1874 (RS 1 3). Récupéré le 15 mars 2016 d'*E-rara*, le portail des bibliothèques suisses pour les imprimés numérisés : <http://dx.doi.org/10.3931/e-rara-26153>
- Corthésy, F. (1899). *Le citoyen vaudois ou notions d'instruction civique à l'usage des écoles du canton de Vaud* (8^e éd., revue et corrigée). Lausanne : F. Payot.
- Droz, N. (1885). *Instruction civique. Manuel à l'usage des écoles primaires supérieures, des écoles secondaires, des écoles complémentaires et des jeunes citoyens. Suivi d'un Exposé des institutions du Canton de Genève par Alexandre Gavard*. Lausanne : D. Lebet.
- Fontaine, A. (2015). *Aux heures suisses de l'école républicaine. Un siècle de transferts culturels et de déclinaisons pédagogiques dans l'espace franco-romand*. Demopolis : Paris.
- Fontaine, A. (2013). *Transferts culturels et déclinaisons de la pédagogie européenne. Le cas franco-romand au travers de l'itinéraire d'Alexandre Daguét (1816-1894)* (thèse). Fribourg, Université de Fribourg et Vincennes-Saint-Denis, Université de Paris VIII.
- Forclaz, B. (dir.). (2013). *L'expérience de la différence religieuse dans l'Europe moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*. Neuchâtel : Alphil – Presses universitaires suisses.
- Heller, G. (1988). « *Tiens-toi droit !* ». *L'enfant à l'école au 19^e siècle : espace, morale et santé. L'exemple vaudois*. Lausanne : Éditions d'en bas.
- Héridier, M. (1908). *Genève de 1846 à 1870. Mémoires*. Genève : Impr. de la Tribune de Genève.
- Hofstetter, R. (1994). *Le drapeau dans le cartable. Histoire des écoles privées à Genève au 19^e siècle*. Carouge : Zoé.
- Hofstetter, R. (1998). *Les lumières de la démocratie. Histoire de l'école primaire publique à Genève au XIX^e siècle*. Berne : Lang.

- Hofstetter, R. (2013). L'école, scène sur laquelle s'apprend le pluralisme par-devers le fait que s'y jouent tendanciuellement toutes les guerres civiles. Dans F. Amsler et S. Scholl (dir.), *L'apprentissage du pluralisme religieux. Le cas genevois au XIX^e siècle* (p. 77-96). Genève : Labor et Fides.
- Hofstetter, R., Magnin, C., Criblez, L. & Jenzer, C. (dir.). (1999). *Une école pour la démocratie. Naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au 19^e siècle*. Berne : Lang.
- Maury, L. (1999). *L'enseignement de la morale*. Paris : Presses universitaires de France.
- Molinario, J. (2013). *Le catéchisme, une invention moderne. De Luther à Benoît XVI*. Montrouge : Bayard.
- Mougniotte, A. (1991). *Les débuts de l'instruction civique en France*. Lyon : Presses universitaires de Lyon.
- Mützenbergh, G. (1999). Genève et Fribourg : le chemin de croix d'un laïcisme modéré. Dans R. Hofstetter, C. Magnin, L. Criblez & C. Jenzer (dir.), *Une école pour la démocratie. Naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au 19^e siècle* (p. 187-202). Berne : Lang.
- Ognier, P. (2008). *Une école sans Dieu ? 1880-1895 : l'invention d'une morale laïque sous la III^e République*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail.
- Pfaff-Czarnecka, J. (2009). Accommodating Religious Diversity in Switzerland. Dans P. Bramadat & M. Koenig (dir.), *International Migration and the Governance of Religious Diversity*, (p. 226-257). Montreal : McGill.
- Rota, A. (2015). *État des lieux des politiques de l'enseignement religieux en Suisse latine : réformes institutionnelles et schémas interprétatifs*. Gollion (Suisse) : Infolio.
- Rota, A. & Müller, S. (2015). Die Entwicklung des Religionsunterrichts in der Schweiz im Spannungsfeld von Kirche, Staat und Schule im 19. und 20. Jahrhundert. Eine Übersicht am Beispiel ausgewählter Kantone. Teil 1: Kanton Waadt. *Revue de didactique des sciences des religions*, 1, 27-42. Récupéré le 15 mars 2016 sur le site de la revue : http://www.zfrk-rdsr.ch/images/Ausgaben_ZFRK/Rubriken/2015_01_zfrk_forschung_rota_muller.pdf
- Schmitt, G. J. & Bornet L. (1872). *Essai d'instruction morale et civique à l'usage des familles et des écoles. Manuel du citoyen français. Introduction de M. Edgar Quinet. Déclarations des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1791, 1793, 1795 et 1848*. Paris : A. Le Chevalier.
- Sauser-Hall, G. (1913). *Manuel d'instruction civique et guide politique suisse*. Genève : R. Burkhardt.
- Scholl, S. (2013). « Soyez courageux et dociles ! » Les normes religieuses comme vecteur d'éducation au patriotisme en Suisse (1870-1914). *Revue suisse d'histoire*, 63(3), 343-363.
- Scholl, S. (2014). *En quête d'une modernité religieuse. La création de l'Église catholique-chrétienne de Genève au cœur du Kulturkampf (1870-1907)*. Neuchâtel : Alphil – Presses universitaires suisses.
- Scholl, S. (2016). Le catéchisme comme magistère. L'enfant, le christianisme et l'obéissance dans le XIX^e siècle européen. Dans D. Avon (dir.), *Autorités et magistères religieux : le défi de la modernité. Actes du colloque international de l'Association française d'histoire religieuse contemporaine*. Paris : Beauchesne, à paraître.
- Späni, M. (1999). La laïcisation de l'école populaire en Suisse au 19^e siècle. Dans R. Hofstetter, C. Magnin, L. Criblez & C. Jenzer (dir.), *Une école pour la démocratie. Naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au 19^e siècle* (p. 229-251). Berne : Lang.
- Späni, M. (2003). The Organization of Public Schools along Religious Lines and the End of the Swiss Confessional States. *Archives de sciences sociales des religions*, 121, 101-114.
- Weber, M.-T. (1999). L'école fribourgeoise : application des principes de gratuité, d'obligation et de laïcité 1830-1885. Dans R. Hofstetter, C. Magnin, L. Criblez & C. Jenzer (dir.), *Une école pour la démocratie. Naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au 19^e siècle* (p. 171-186). Berne : Lang.

- Hofstetter, R. (2013). L'école, scène sur laquelle s'apprend le pluralisme par-devers le fait que s'y jouent tendanciuellement toutes les guerres civiles. Dans F. Amsler et S. Scholl (dir.), *L'apprentissage du pluralisme religieux. Le cas genevois au XIX^e siècle* (p. 77-96). Genève : Labor et Fides.
- Hofstetter, R., Magnin, C., Criblez, L. & Jenzer, C. (dir.). (1999). *Une école pour la démocratie. Naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au 19^e siècle*. Berne : Lang.
- Maury, L. (1999). *L'enseignement de la morale*. Paris : Presses universitaires de France.
- Molinario, J. (2013). *Le catéchisme, une invention moderne. De Luther à Benoît XVI*. Montrouge : Bayard.
- Mougniotte, A. (1991). *Les débuts de l'instruction civique en France*. Lyon : Presses universitaires de Lyon.
- Mützenbergh, G. (1999). Genève et Fribourg : le chemin de croix d'un laïcisme modéré. Dans R. Hofstetter, C. Magnin, L. Criblez & C. Jenzer (dir.), *Une école pour la démocratie. Naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au 19^e siècle* (p. 187-202). Berne : Lang.
- Ognier, P. (2008). *Une école sans Dieu ? 1880-1895 : l'invention d'une morale laïque sous la III^e République*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail.
- Pfaff-Czarnecka, J. (2009). Accommodating Religious Diversity in Switzerland. Dans P. Bramadat & M. Koenig (dir.), *International Migration and the Governance of Religious Diversity*, (p. 226-257). Montreal : McGill.
- Rota, A. (2015). *État des lieux des politiques de l'enseignement religieux en Suisse latine : réformes institutionnelles et schémas interprétatifs*. Gollion (Suisse) : Infolio.
- Rota, A. & Müller, S. (2015). Die Entwicklung des Religionsunterrichts in der Schweiz im Spannungsfeld von Kirche, Staat und Schule im 19. und 20. Jahrhundert. Eine Übersicht am Beispiel ausgewählter Kantone. Teil 1: Kanton Waadt. *Revue de didactique des sciences des religions*, 1, 27-42. Récupéré le 15 mars 2016 sur le site de la revue : http://www.zfrk-rdsr.ch/images/Ausgaben_ZFRK/Rubriken/2015_01_zfrk_forschung_rota_muller.pdf
- Schmitt, G. J. & Bornet L. (1872). *Essai d'instruction morale et civique à l'usage des familles et des écoles. Manuel du citoyen français. Introduction de M. Edgar Quinet. Déclarations des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1791, 1793, 1795 et 1848*. Paris : A. Le Chevalier.
- Sauser-Hall, G. (1913). *Manuel d'instruction civique et guide politique suisse*. Genève : R. Burkhardt.
- Scholl, S. (2013). « Soyez courageux et dociles ! » Les normes religieuses comme vecteur d'éducation au patriotisme en Suisse (1870-1914). *Revue suisse d'histoire*, 63(3), 343-363.
- Scholl, S. (2014). *En quête d'une modernité religieuse. La création de l'Église catholique-chrétienne de Genève au cœur du Kulturkampf (1870-1907)*. Neuchâtel : Alphil – Presses universitaires suisses.
- Scholl, S. (2016). Le catéchisme comme magistère. L'enfant, le christianisme et l'obéissance dans le XIX^e siècle européen. Dans D. Avon (dir.), *Autorités et magistères religieux : le défi de la modernité. Actes du colloque international de l'Association française d'histoire religieuse contemporaine*. Paris : Beauchesne, à paraître.
- Späni, M. (1999). La laïcisation de l'école populaire en Suisse au 19^e siècle. Dans R. Hofstetter, C. Magnin, L. Criblez & C. Jenzer (dir.), *Une école pour la démocratie. Naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au 19^e siècle* (p. 229-251). Berne : Lang.
- Späni, M. (2003). The Organization of Public Schools along Religious Lines and the End of the Swiss Confessional States. *Archives de sciences sociales des religions*, 121, 101-114.
- Weber, M.-T. (1999). L'école fribourgeoise : application des principes de gratuité, d'obligation et de laïcité 1830-1885. Dans R. Hofstetter, C. Magnin, L. Criblez & C. Jenzer (dir.), *Une école pour la démocratie. Naissance et développement de l'école primaire publique en Suisse au 19^e siècle* (p. 171-186). Berne : Lang.